

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2018

Publication : 12/01/2018

Pour l'autorité Compétente
par délégation

Membre des réseaux
Réserve de biosphère
(Unesco)
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)



Une autre vie s'invente ici

Délibération 2018 CS 10 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A VACANCES LEO LAGRANGE

L'an deux mille dix-huit et le 9 janvier à 14h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 3 janvier, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 50 présents (39) ou représentés (11) pour 48 requis.

Etaient présents :

Mesdames Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Gino MORELLO, André BERGER, Didier PERELLO, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Michel RUFFINATI, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADO, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Max FAYET, Bernard FRAYSSINET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Gaëlle LETTERON à Nadine SARTO-BARANCOURT
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Marie-Elisabeth CHRISOSTOME à André BERGER
Christiane NAJI à Michel RUFFINATI
Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Pierre POURCIN à André BOUFFIER
Arnaud BOUTET à Valérie DELONNETTE
Jean-Daniel DUVAL à Jacqueline COMBE
Joël RAYMOND à Jean-Daniel DUVAL
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés

Mesdames Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Danielle BRUN

Messieurs Félix BOREL, Richard KITAEFF, Philippe DAUMAS, Julien AUBERT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009, et notamment les objectifs D.1.1 "Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable" et D.2.1 " Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives"

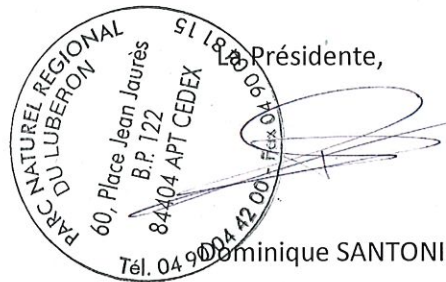
Vu la convention de Délégation de Service Public concernant l'hébergement et la restauration du Château de l'Environnement à Buoux (84) entre l'association vacances Léo Lagrange et le Parc naturel régional du Luberon du Luberon, en date du 18/02/2013

Considérant l'intérêt de la mise en œuvre d'actions d'Education au Territoire à destination des publics de son territoire,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe formalisant l'assistance ponctuelle apportée à l'Association Vacances Léo Lagrange dans le cadre du développement de séjours scolaires au Château de l'Environnement à Buoux (84) par le Parc du Luberon.
- **AUTORISE** la Présidente à la signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en application.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

- convention